

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Madame Valérie ELIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020.

Aucune remarque. A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2020.

1- INDEMNITE DE GARDIENNAGE POUR L'ANNEE 2020

Il convient, comme chaque année, de fixer le montant de l'indemnité allouée au prêtre chargé d'assurer le gardiennage de l'église. Comme en 2019, les 450€ seront répartis aux 2 prêtres soit 225 € chacun.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à 450 € le montant de l'indemnité pour l'année 2020.

2- EXONERATION DU PAIEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ANNEE 2020 (COVID-19)

L'année 2020 a été particulièrement compliquée pour les commerçants du centre-bourg qui ont subi de plein fouet la crise du Covid-19 et les périodes de confinement. La commune souhaite renouveler son soutien à tous ces professionnels qui contribuent à l'activité et au développement économique et local du territoire.

A cet effet, la commune décide d'utiliser le seul levier financier dont elle dispose pour accompagner les commerçants à savoir l'exonération du paiement des redevances d'occupation du domaine public pour les mois de mars, avril, novembre et décembre 2020. Ce qui porte le montant de la redevance à 867 € contre 1300 € habituellement pour l'année 2020. Un seul commerce est concerné dans la commune.

Monsieur Ménard salue l'effort de la commune au profit des commerçants.

Monsieur Couteleau demande pourquoi cette exonération n'est pas totale (sur l'année entière). Madame le Maire précise que cette exonération ne porte que sur les périodes où le commerce a été totalement fermé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix « POUR » et 1 abstention approuve l'exonération du paiement des redevances d'occupation du domaine public pour les mois de mars, avril, novembre et décembre 2020.

3- <u>VENDEE HABITAT – GARANTIE D'EMPRUNT (CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LES VERGERS)</u>

Vendée Habitat sollicite la garantie de la commune à hauteur de 30% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 674 000 € (financement de la construction de 8 logements dans le lotissement Les Vergers), souscrit auprès de Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques présentées ci-dessous.

	Prêt Locatif à Usage Social	Prêt Locatif à Usage Social Foncier
Montant :	271 515,00 Euros	65 000,00 Euros
Durée :	40 ans	50 ans
Taux:	Taux du livret A + 60 pdb	Taux du livret A + 60 pdb
Périodicité:	Annuelle	Annuelle

	Prêt Locatif Aidé d'Intégration	Prêt Locatif Aidé d'Intégration Foncier	Prêt Haut de Bilan
Montant :	238 485,00 Euros	59 000,00 Euros	40 000,00 Euros
Durée :	40 ans	50 ans	40 ans
Taux:	Taux du livret A - 20 pdb	Taux du livret A - 20 pdb	Taux fixe 0% (20 ans) Taux du livret A + 60 pdb (20 ans)
Périodicité:	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Si la commune accepte, la garantie sera accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Le conseil doit s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorablement sur cette demande de garantie d'emprunt effectuée par Vendée Habitat.

4- <u>ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN PARKING A PROXIMITE DE L'ECOLE DU GUEMESSE (TRAVAUX DE MAÇONNERIES).</u>

Par délibération en date du 14 novembre 2019 (DEL-2019-073), la commune de la Gaubretière a été désignée coordonnateur d'un groupement de commandes (avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne) ayant pour objet de permettre la désignation d'une entreprise de travaux pour des travaux d'assainissement et de voirie dans le cadre de l'aménagement d'un parking, situé à proximité de l'école du Guémessé.

Il est également rappelé qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 avril 2020 et que deux candidats ont remis une offre par voie électronique : SARL MIGOUT et SARL MAUDET. Cependant, après vérification, les 2 offres ont été jugées inappropriées et il a été décidé de relancer une nouvelle consultation (DEL-2020-072).

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 22 octobre 2020 dans le journal d'annonces légales Ouest-France Vendée et Maine ainsi que sur le profil acheteur https://www.marches.securises.fr. La date et l'heure limites de remise des offres était fixée au 24 novembre à 12h et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur ce même profil acheteur.

Cette consultation faisait l'objet d'un seul lot. Deux candidats ont remis une offre par voie électronique : SAS ENTREPRISE GIRARDEAU (Beaurepaire) et SARL MIGOUT IDEM (Mortagne-sur-Sèvre). Les offres ont été ouvertes le 24 novembre 2020.

Résultat de l'analyse des offres :

Entreprises	Montant HT du détail estimatif	Note financière sur 20 points
Estimation de l'ASCLV	55 930,00 €	
SAS ENTREPRISE GIRARDEAU	29 750,00 €	20,00

SARL MIGOUT IDEM	53 910,87 €	11,04
------------------	-------------	-------

Entreprises	Note financière sur 20	Note pondérée 60 %	Note technique Sur 20	Note pondérée 40 %	TOTAL	Classement
SAS ENTREPRISE GIRARDEAU	20,00	12,00	15,50	6,20	18,20	1er
SARL MIGOUT IDEM	11,04	6,62	14,50	5,80	12,42	2ème

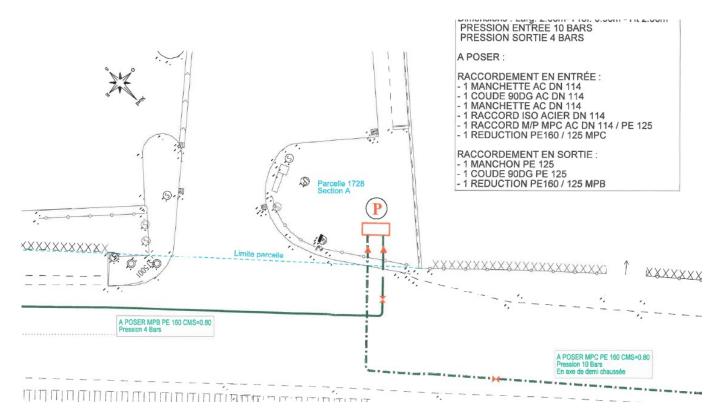
Au regard de l'analyse décrite, toutes les offres sont régulières, acceptables et appropriées.

Il est proposé d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux de maçonneries dans le cadre de l'aménagement des espaces publics à proximité de l'école du Guémessé au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise SAS ENTREPRISE GIRARDEAU pour un montant de 29.750,00 € HT, soit 35.700,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché relatif à l'aménagement d'un parking à proximité de l'école du Guémessé (travaux de maçonneries) à l'entreprise SAS Entreprise Girardeau (Beaurepaire).

5- CONVENTION AVEC GRDF POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION GAZ ET L'IMPLANTATION D'UN COFFRET GAZ SUR UNE PARCELLE COMMUNALE.

La commune a reçu une demande de l'entreprise BEP ingénierie qui étudie pour le compte de GRDF la mise en place d'une alimentation gaz pour un raccordement Biométhane. A cet effet, elle envisage le passage d'une canalisation ainsi que l'implantation d'un coffret gaz sur la parcelle cadastrée A 1728.



Il convient donc de conventionner avec GRDF pour la réalisation de ces travaux (convention de servitude gaz RV762002519).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la réalisation de ces travaux et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de servitude gaz RV7-2002519.

6- <u>SYDEV: CONVENTION N°2020.SL.0019 RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE</u> (SIGNALISATION LUMINEUSE

Dans le cadre de la sécurisation du passage pour piétons situé rue de la Frérie, des coussins berlinois ainsi qu'un radar pédagogique vont être installés. Concernant l'installation du radar pédagogique, il convient de valider la convention avec le Sydev relative cette installation. Etant précisé que le montant des travaux s'élève à 4 208€ HT soit 5 050€ TTC et que la participation de la commune s'élève 70% de ce montant soit 2 946 HT (3 535 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la convention avec le SYDEV relative à l'installation d'un radar pédagogique rue de la Férie pour un montant de 2 946 € HT (part communale).

7- DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire précise qu'il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

		Section de foi	nction	nement		
	Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits	Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits	
	Dépenses Réelles			Recettes Réelles	·	
011	Charges à caractère générale	-1 819,73 €	013	Aténuations de charges	-866,34 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 953,43 €	70	Produits des serices du domaine et ventes diverses	890,00€	
65	Charges de gestion courantes	48,17 €	73	Impôts et taxes	-3 448,67 €	
			74	Dotations et participations	133,00 €	
			75	Autres produits de gestion courante	-250,00 €	
			77	Produits exceptionnels	913,34 €	
	Dépenses d'ordres			Recettes d'Ordres	٠	
023	Virement à la section d'investissement	-7 810,54 €				
	TOTAL	-2 628,67€		TOTAL	-2 628,67 €	
		Section d'inv	estiss/	ement		
	Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits	Chap.	Libellé	Augmentation ou diminution de crédits	
	Dépenses d'équipements non individualisé	es	Recettes d'équipement			
13	Subventions d'équipements	-127 894,06 €	13	Subventions d'équipements	2 887,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	32 555,92 €	23	immobilisations en cours	984,94 €	
21		2 176,85 €				
	Opérations d'équipements					
13	Voirie et réseaux communaux	2 946,00 €				
30	Cimetière et Espace cinéraire	2 400,00 €				
57	Amén. Paysager du parc de Landebaudière	-156,57 €				
60	Pavillions de Landebaudière	-2 426,40 €				
71	Extension et rénovation du pôle scolaire du Guémes	12 000,00€				
81	Travaux route de la Verrie	-2 100,00 €				
89	Bassin de rétention	-18 016,00 €				
92	Liaisons Douces	8 000,00 €				
Dépenses financières				Recettes financières		
				Dotations, Fonds divers et réserves	7 000,00 €	
020	Dépenses imprévues	3 575,66 €	16	Emprunts et dettes assimilées	-90 000,00 €	
	Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
			021	Virement de la section de Fonctionnement	- 7 810,54 €	
	TOTAL	-86 938,60€		TOTAL	-86 938,60 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°3 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

8- FAMILLES RURALES: SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE

Une demande de subvention complémentaire émanant de l'association « Familles Rurales » de La Gaubretière, au titre du bilan des activités organisées en cours d'année a été déposée en mairie et présentée aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer à l'association « Familles Rurales » de La Gaubretière une subvention complémentaire d'un montant de 24 331,17 €.

9- CREATION D'EMPLOI POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL (FIN DE CONTRAT)

A la fin du mois de décembre, le contrat de l'agent qui effectuait une mission de remplacement (depuis 5 ans) via l'unité de missions temporaires, va prendre fin. Il convient dorénavant de régulariser cette situation temporaire en créant un emploi permanent. Il est rappelé que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé de créer un poste d'assistant de gestion budgétaire et financière (à temps complet) ayant pour mission principal : la préparation budgétaire, le suivi comptable des budgets de la collectivité, la recherche de financements (demande de subventions) et le traitement et le suivi de la commande publique. Cet emploi pourrait être pourvu par un agent de catégorie B ou C de la filière administrative au grade de rédacteur, adjoint administratif territorial, adjoint administratif de 1ère classe ou adjoint administratif principal de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'assistant de gestion budgétaire et financière (à temps complet).

10- ADHESION A L'UNITE DE MISSION TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée dispose d'une unité « missions temporaires » rattachée au service Emploi et créée en application de l'article 25 de la loi n°84653 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT.

Conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT, les agents peuvent être mis à disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, par convention.

En outre, la loi n°2009-972 du 3/08/2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition du personnel intérimaire.

Cette unité propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour satisfaire une mission de travail (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités ...).

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges sociales dont les cotisations au CDG et au CNFPT, les heures supplémentaires ou complémentaires, les indemnités de congés payés et le régime indemnitaire éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission.

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le montant des frais de gestion est calculé comme suit :

- 7 % de la rémunération brute chargée lorsque le candidat a été proposé par la collectivité. C'est ce que l'on appelle le portage. Dans ce cas, aucune recherche de profil n'est effectuée par l'unité. La prestation concerne la partie administrative du recrutement (élaboration du contrat, paie, gestion des arrêts maladie, établissement des documents de fin de contrat...)
- 8.5% de la rémunération brute chargée lorsque le Centre de Gestion gère le recrutement de la recherche de candidat jusqu'à l'établissement des documents de fin de contrat.

Il est précisé que cette délibération restera valable dès lors que les frais de gestion n'augmenteront pas de plus de 4 points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler son adhésion à l'Unité « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

11- ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE VENDEE

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion mise en place avec les collectivités et établissements publics situés sur le département de la Vendée arrive à son terme le 31 décembre 2020. Il convient de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de Vendée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Pour rappel, le service de médecine professionnelle et préventive assure, dans la limite des moyens dont il dispose, l'ensemble des missions en matière de surveillance médicale des agents et d'action sur le milieu du travail prévues par l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié sus visés. Le médecin de prévention vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent. Il formule un avis et peut émettre des restrictions et des propositions d'aménagement du poste de travail, au vu de ses particularités et au regard de l'état de santé de l'agent. Par délégation, le médecin de prévention est assisté dans ses missions et sous sa responsabilité d'infirmiers qui peuvent réaliser les différents types de visite suivant des protocoles médicaux stricts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

12- SAFER: DESTOCKAGE ET ACQUISITION DE TERRAINS

Par délibération N°DEL-2019-058 du 5 septembre 2019, le conseil municipal a validé l'avenant n° 1 à la convention avec la SAFER prorogeant la convention jusqu'en 2024 (convention approuvée par délibération en date du 18 juin 2015), relative à la surveillance et à la maîtrise foncière.

Dans le cadre de travaux d'aménagement (liaisons douces), la cession de portion de parcelles détenues en réserve foncière par la SAFER, sont nécessaires, à savoir :

- Une portion de la parcelle ZX 27 devenue ZT 108 située au lieu-dit La Pagerie d'une contenance de 37 ca.
- Une portion de la parcelle ZX27 devenue ZT 107 située au lieu-dit La Pagerie d'une contenance de 41a58ca.
- Une portion de la parcelle ZT 23 devenue ZT 75 située au lieu-dit Ponneau et d'une contenance de 11a47ca.

C'est pourquoi, il convient d'acquérir auprès de la SAFER lesdites parcelles.

Le prix de la rétrocession de ces biens s'établit à 9 193,69€ TTC. Pour rappel, une avance financière d'un montant de 1500€ TTC a été versée le 01/02/2018. Il reste donc à la charge de la commune pour cette acquisition la somme de 7 898,38€ TTC.

CALCUL PREVISIONNEL DU PRIX DE RETROCESSION COMMUNE DE LA GAUBRETIERE

au 31/12/2020

								-		Frais	Financiers			P	rix de Rétroce	ssion
Opération	Vendeur	Date d'acquisition	Commune	Parcelles	Surface	Prix Principal	Frais d'acquisition	TOTAL	Data de préfinancement	MD DE JOURS	Frais Financiers prévisionnels 7.2%/an	Frais de gestion 1,1%/an	Rémunération 14% avec forfait mini de 950 €	нт	TVA 20%	ттс
AZ 85 15 4829 09	Aménagement Foncier de La Gaubretière	25/06/2015	LA GAUBRETIERE	ZT 0075	0ha11a47ca	172,05 €	1 901,03 €	2 073,08 €	01/02/2018	952	389,31 €	/	950,00 €	3 412,39 €	682,48 €	4 094,86 €
AA 85 17 4829 11	Communauté de commune du pays de Mortagne	14/12/2018	LA GAUBRETIERE	ZX 107(A), 108(A)	0ha41a95ca	839,00 €	2 035,83 €	2 874,83 €	/	748	424,18 €	/	950,00 €	4 249,01 €	849,80 €	5 098,82 €
		TATCT			0ha53a42ca	1 011.05	3.936,86	4.947,91		1700	813,49		1 900,00	7.661.40 €	1 532.28 €	9 193,58 €

Les Frais d'acquisition comprennent les frais d'actes notariés et les frais de géomètre

A compter du 01/01/2021, une majoration sera appliquée à ce prix de rétrocassion prévisionnel per jour de récrétage auxolémentaire d'un province du 1/01/2021.

 Prix de rétrocession TTC
 9 193,68 €

 Impots
 204,70 €

 Avance versee
 1 500,00 €

 Reste dû
 7 898,38 €

CN 85 15 0147 01 - COMMUNE DE LA GAUBRETIERE RR 85 20 4829 55

Frais de géomètre					
Chemin concerné	Prix TTC				
Chemin Ramberge	1 572,00				
Chemin Ponneau	1 854.36				
TOTAL	3 426.36 (

Rémy SILVE Directeur Général Délégué Safer Pays de la Loi

A Le Mans, le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider l'acquisition auprès de la SAFER de ces parcelles pour un montant de 7 898,38 € TTC.

13- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019. (CF. PJ)

La commune a reçu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2019, adopté par le Conseil Communautaire du Pays de Mortagne en séance du 4 novembre 2020.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019.

14- COMMUNICATION DES DESCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTIU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant T.T.C.
03/11/2020		Travaux de plomberie sanitaire - Maison des Jeunes	FAUCHET (85130)	1 738,49 €
03/11/2020		Alarme incendie type 4 - Maison des Jeunes	FAUCHET (85130)	2 852,83 €
17/11/2020		Travaux d'élagages	EURL LE MOAL ELAGAGE (85390)	2 592,00 €
26/11/2020	DEC-2020-054	Renonciation à préempter la parcelle A 781		
26/11/2020	DEC-2020-055	Renonciation à préempter la parcelle A 2071		
27/11/2020		Réalisation d'un film pour les Vœux	PODZEE (85500)	3 183,60 €
30/11/2020	DEC-2020-056	Attribution de la concession n°815 dans le cimetière communal.		
02/12/2020		Intervention de l'archiviste au 1er semestre 2021	MAISON DES COMMUNES (85006)	3 120,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les travaux et projets en cours
 - Rencontre avec les agriculteurs : Mme le Maire et les adjoints ont rencontré les représentants du monde agricole. Ce type de rencontre se renouvellera régulièrement.
 - Récupération vieux portable au profit du Téléthon : une boîte est à disposition dans le hall de la mairie jusqu'au 27/01/2021.
 - Travaux de l'église: un état des lieux a révélé des fissures sur les cloches. Des travaux supplémentaires seront donc probablement à prévoir. Les travaux effectués en intérieur (partie XIXème) se terminent.
 - Ecole du Guémessé : les travaux suivent leur cours.
 - La Marzelle : fin des travaux de viabilisation. La commercialisation des lots devrait pouvoir se faire à partir de la 2^{ème} quinzaine de janvier.
 - Travaux EPF : démolition de la grange située rue de la Pierre Levée. La fin du chantier est programmé en début d'année 2021. Site Forège : travaux perturbés par la météo.
 - Social : distribution des Colis de Noël en cours. Une nouvelle famille de demandeurs d'asile est arrivée dans le logement (rue du calvaire) depuis le début du mois de décembre.
 - Communication : le bulletin qui sera distribué début janvier est en cours de réalisation. Un point est fait sur la réalisation de la vidéo des vœux du Maire. Rencontre avec l'association Terres d'Histoire pour le parcours historique.
 - CME (1^{ère} réunion le 16/12/2020) + passeport du civisme (signature officielle 25/01/2021).
 - Sports : rencontre avec les associations sportives pour la réalisation du planning des vacances de Noël, poursuite du travail sur le projet City stade.

Dates des prochains conseils :

- Jeudi 21 janvier 2021

Calendrier 1er semestre 2021 : dates des réunions de conseil

- 25 février
- 1^{er} avril (vote du budget)
- 6 mai
- 10 juin
- 8 juillet

Réunion d'information de la commission de contrôle des listes électorales : jeudi 17/12 à 18h30. Elections départementales et régionales : pas de dates officielles à ce jour mais vraisemblablement en juin 2021. Les dates seront communiquées aux élus dès qu'elles seront connues.